

# SEANCE DU 13 AVRIL 2017

Le 13 Avril 2017 à 20 h 45, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme BAUDOT Sylvie, Maire.

Etaient présents : BAUDOT Sylvie - VOILLEQUIN Michel - MARTIN Claude - ANTONY Alain - NOBILI Jacques - MARINHO Hervé - DEFRAIRE Yannick - JOHA Bernard - SEMELET Thierry - GARBATI Benoît - DI STASIO Joëlle

Etait(ent)excusé (s) :

Etait(ent) absent (s) non excusé (s) :

Les Conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement à :

Un scrutin a eu lieu, *Mr ANTONY Alain* a été élu pour remplir la fonction de secrétaire.

Date de convocation : 08/04/2017

## N°2017-17 : TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire,

⇒ informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2016.

⇒ expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

Après analyse :

- ✓ de l'augmentation automatique des bases, votée dans la loi de finances,
- ✓ des variations physiques comprenant les bases des immeubles bâtis imposés,
- ✓ de l'augmentation des bases et des recettes en découlant,
- ✓ du montant de la cotisation foncière des entreprises pour 2017,
- ✓ du montant des allocations compensatrices
- ✓ du besoin de financement des travaux à réaliser cette année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

↳ décide de ne pas modifier les taux pour 2017, ce qui donne l'état suivant :

	Taux référence Communaux 2016	Taux votés 2017	Bases	Produits
TH	6,70 %	6,70 %	167 300 €	11 209 €
FB	4,05 %	4,05 %	108 100 €	4 378 €
FNB	7,16 %	7,16 %	55 800 €	3 995 €
CFE	6,43 %	6,43 %	2 900 €	186 €
			<b>TOTAL</b>	<b>19 768 €</b>

**Autres produits attendus :**

Produit des IFR	4 339 €
Produit de la CVAE	0 €

**Prélèvement :**

Prélèvement GIR	13 480 €
-----------------	----------

**Allocations compensatrices :**

T.H	4 730 €
T.F.B	62 €
T.F.N.B	1 442 €
CFE	2 €
<b>Total</b>	<b>6 236 €</b>

## **N° 2017-18 : AFFECTATION RESULTAT DE FONCTIONNEMENT COMMUNAL 2016**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2016, qui présente un déficit d'investissement de 41 544.14 € et un excédent de fonctionnement de 45 021.16 €, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2017 l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- **41 544.14 €** en affectation en réserves C/R1068
- **3 477.02 €** excédent de fonctionnement reporté C/R002

## **N°2017-19 : TARIFS REGIE DE RECETTES « LES JARDINS DE COHONS »**

Madame le Maire fait ensuite état de la proposition des tarifs complémentaires de la régie de recettes lors des visites, spectacles et animations dans les Jardins de Cohons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- décide de fixer comme suit les tarifs suivants:
- Pâtisserie part : 1,50 €
- Gaufre : 1,50 €
- **JARDINS / boutique**
- Visite guidée 2 jardins 12-18 ans: 7 €
- Spectacle joyeuses nocturnes : 12 €
- Spectacle tarifs spéciaux : 10 € (Chômeur, étudiants, 12-18 ans et groupe +de 12 pers))
  
- autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **N° 2017– 20 : CONTRATS AIDES RENOUVELLEMENT**

Le Conseil municipal souhaite renouveler le contrat de de Monsieur DANIZEL Alain à compter du 17 avril 2017 en contrat CAE pour une durée de 1 an

Cet emploi est sous la forme d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour une durée de travail de 20 heures par semaine, soit 87 heures par mois.

La prise en charge du salaire par l'Etat serait de 85 % sachant que la rémunération mensuelle de cet emploi se ferait sur la base du SMIC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- accepte cet emploi sous la forme d'un Contrat Unique d'Insertion
- accepte de renouveler l'embauche de Monsieur DANIZEL Alain à compter du 17 avril 2017 en contrat CAE pour une durée de 1 an
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **N° 2017– 21 : CONTRATS AIDES REMPLACEMENT**

Le Conseil municipal souhaite embaucher une personne pour assurer l'entretien du village et des jardins suite au départ anticipé de l'actuel emploi d'avenir qui s'est terminé le 26 mars dernier.

Cet emploi serait sous la forme d'un Contrat Emploi d'Avenir pour une durée de travail de 24 heures par semaine, soit 104 heures par mois.

Ce contrat débiterait le 2 mai 2017 pour une durée de trois années.

La prise en charge du salaire par l'Etat serait de 75 % sachant que la rémunération mensuelle de cet emploi se ferait sur la base du SMIC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- accepte la création d'un emploi sous la forme d'un Contrat Emploi d'Avenir
- décide que ce Contrat Avenir sera mis en place à compter du 2 mai 2017, pour 3 ans, pour une durée de travail hebdomadaire de 24 heures rémunérées au SMIC.
- charge Madame le Maire du recrutement pour ce poste autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

## **N°2017-22 : SERVICES CIVIQUES**

Vu la loi n° 2010-214 du 10 mars 2010 instaurant le service civique permettant de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront, gagner en confiance, en compétences et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir (tant citoyen que professionnel), tout en se mobilisant sur les défis sociaux et environnementaux ;

Vu le décret 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique et l'arrêté du 13 septembre 2010 relatif aux critères de versement de la majoration de l'indemnité due à la personne volontaire dans le programme de l'engagement civique ;

Considérant que le service civique est un dispositif qui répond aux finalités des projets municipaux par le développement d'actions complémentaires d'intérêt général répondant aux nouveaux enjeux de l'éducation pour tous et environnementaux.

La Commune de Cohons souhaite s'engager dans cette démarche qui nécessite plusieurs étapes :

- la détermination de missions et du volontaire à accueillir à partir du 1<sup>er</sup> mai 2017 **deux volontaires**, sur la base d'un contrat d'engagement de service civique d'une durée de **6 mois**, sur une durée hebdomadaire de 24 heures **au sein de la Commune de Cohons**;

- la détermination de l'indemnisation des volontaires : le contrat d'engagement de chaque jeune volontaire donne lieu à une indemnisation partagée entre l'État et l'organisme d'accueil et à une couverture sociale prise en charge par L'État :

L'indemnité versée chaque mois pour le compte de l'Agence du service civique est égale à une indemnité mensuelle minimale de 513.31 € brut (soit 472.97 € net).

Il perçoit en plus par la Commune une prestation d'un montant minimum de 107.58 € net en nature ou en espèces correspondant aux frais d'alimentation ou de transports.

- l'obtention de l'agrément auprès de l'Agence du service civique autorisant le maire à accueillir des volontaires, et la contractualisation de l'engagement avec le jeune volontaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le projet de mise en oeuvre du service civique au sein des services de la commune ;
- autoriser le maire à déposer une demande d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires ;
- fixe le montant de la prestation de subsistance à 107.58 € chacun ;
- les crédits correspondant aux mesures évoquées sont inscrits au budget.

#### **N°2017-23 : DECISION MODIFICATIVE**

Afin de mettre en place une filière d'assainissement sur l'exercice 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir des crédits complémentaires au Budget Primitif 2017 du Service des eaux et d'Assainissement, comme suit :

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	
C/ 2158	13 000	021	13 000
<b>TOTAL</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	
C/61521	- 13 000		
023	13 000		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>

#### **N° 2017-24 : BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017**

Le Conseil Municipal examine le budget primitif communal pour l'année 2017 présenté par le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget primitif, à l'unanimité, qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes suivantes :

\* Section de Fonctionnement : 209 594.02 €

\* Section d'Investissement : 81 785.40 €

## **N°2017-25 : LOCATION BAUX DE CHASSE**

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de renouveler les baux de chasse aux mêmes conditions que précédemment pour une durée de neuf années consécutives à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2017 pour les deux lots :
- la location du lot de contenance de 41 ha 49 à la Société Communale des chasseurs et Propriétaires de Cohons, représentée par son Président, Mr Benoît GARBATI pour la somme de 251.76 € indexée selon l'article 13 du cahier des clauses générales ;
- la location du lot de contenance de 2 ha 16 à M Patrick DUPUY pour la somme de 33.42 € indexée selon l'article 13 du cahier des clauses générales.
- autorise le Maire à signer les baux avec la Société de Chasse de Cohons et M Patrick DUPUY.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1/ Tours de scrutin présidentielles**

Ils sont établis pour les scrutins des 23 avril et 7 mai 2017

### **2/ Cérémonie du 8 mai**

Elle aura lieu à 11 h 15 au monument aux morts en présence de la population suivie d'un vin d'honneur à la mairie.

### **3/ Compte-rendu réunions**

Divers retours sont apportés par le maire concernant les réunions au niveau de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugonnais notamment.

### **4/ Point sur les travaux en cours et à venir**

- Les travaux de fibre optique ont été réalisés de l'antenne route de Bourg jusqu'au coffret de la mairie. Des reprises de fouille et de fin de travaux ont été effectuées route de Bourg par l'entreprise sur demande de la commune et du riverain, Thierry Girardot.
- La DDT 52 prévoit cet été des travaux de renouvellement de voirie sur la RD 141. Les coussins berlinois, les quilles sont à démonter temporairement avant travaux et des remises à niveau de bordures de trottoirs sont à prévoir.
- La société Signature a été contactée et propose un essai de radar pédagogique sur la rue de Longeau en concertation avec les services de la DDT afin de quantifier au mieux les usages des automobilistes sur ce tronçon en agglomération.
- La taille de la haie en sortie de RD141 direction Longeau, aux abords de la Propriété de M et Mme Audinot sera effectuée pour des raisons de sécurité rapidement par deux conseillers.